

VALENCE SUR BAÏSE Le Conseil Municipal accorde trois dimanches d'ouverture en décembre au supermarché mais avec interdiction de vendre du pain et des viennoiseries



VALENCE SUR BAÏSE Le Conseil Municipal accorde trois dimanches d'ouverture en décembre au supermarché mais avec interdiction de vendre du pain et des viennoiseries

Mercredi 20 janvier en début de soirée, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud. Les neuf délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité sauf celle concernant la position de la municipalité sur l'ouverture des commerces de détails le dimanche (loi Macron) où Paul Capéran a voté contre.

C'est d'ailleurs cette délibération qui aura fait débat suite à la demande écrite par le gérant de Carrefour Market qui souhaite ouvrir son supermarché durant trois dimanches, (4, 11, et 18 décembre 2016). Une longue discussion s'en suit où il apparaît qu'il faudrait protéger les boulangers-pâtisseries du centre bourg qui justement ouvrent le dimanche. C'est dans cette optique que le Conseil Municipal va donner son feu-vert à Carrefour Market mais en lui notifiant de ne pas vendre du pain et des viennoiseries lors de ses ouvertures le dimanche.

Deux attributions de marché étaient à l'ordre du jour. Le premier concernait les travaux pour la création du sentier piétonnier lesquels seront effectués par l'entreprise STPAG pour un montant de 150 000 euros HT. Ces travaux qui se dérouleront en deux phases débiteront courant février avec notamment les enfouissements des réseaux (France télécom, Eau, ERDF, fibre optique). A noter que les bordures de trottoirs seront en T2 pour empêcher les voitures de les chevaucher.

L'autre attribution de marché portait sur le choix de l'architecte concernant la maison de santé pluri-professionnelle. Parmi les treize candidatures déposées trois d'entre elles ont été retenues pour être auditionnées. Le bureau d'architecture d'Auch, Airoldi et Brun, a été retenu. Le maire en profita pour détailler la maison de santé pluri-professionnelle qui aura une surface de 388 m² avec un étage où seront installés trois médecins, deux infirmières, deux kinésithérapeutes, un ostéopathe, une sage-femme, et peut être aussi un podologue et un orthophoniste. Un ascenseur commun est prévu pour desservir à la fois la mairie et la maison de santé.

Lors des questions diverses sont intervenus, Michel Novarini, (finalisation du Plan communal de sauvegarde), Henri Lassis, (mise en place de l'informatique aux écoles), Bernard Lapeyre, (malgré les travaux à la salle des fêtes, celle-ci reste disponible), et Jean-Pierre Puyal,(numérotation des maisons dans le lotissement).